

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE

 COOPERATION CAMEROUN - BANQUE
 MONDIALE

 PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME
 DE L'EDUCATION AU CAMEROUN

 COMITE DE PILOTAGE

 UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE - WORK - FATHERLAND

 CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION

 CAMEROON EDUCATION REFORM
 SUPPORT PROJECT

 STEERING COMMITTEE

 COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT

P 172885-PAREC
 Crédit IDA N° 62160-CM & IDA 67930-CM
 Don IDA N° D2910-CM
 Don GPE TF B4072

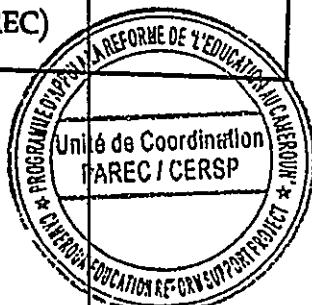
PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES NON INTELLECTUELLES

DEMANDE DE COTATIONS

N°010/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/07-2025 DU 02/07/2025

RELATIVE À L'ACQUISITION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION
 POUR L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPLI
 À LA RÉFORME DE L'EDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)

FINANCEMENT : FONDS DE CONTREPARTIE (FCP)



JUILLET 2025

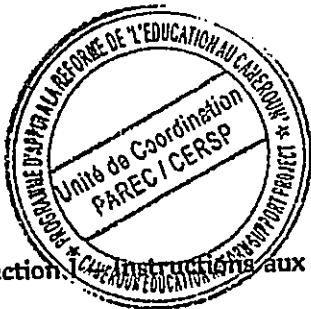


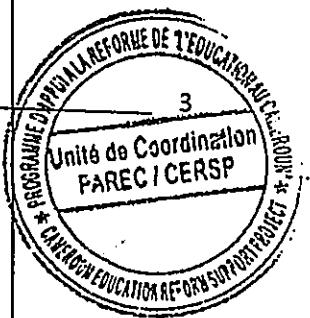
Table des Matières

Section I – Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction.....	3
1. Dispositions générales.....	3
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	3
2. Contenu du Dossier.....	3
C. Préparation des cotations.....	3
3. Langue de l'offre	3
4. Documents constitutifs de l'offre	3
5. Cotation.....	3
6. Monnaies de l'offre.....	4
7. Délai de validité des cotations	4
D. Dépôt des cotations	4
8. Cachetage et marquage des offres	4
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	4
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	4
10. Ouverture des plis.....	4
11. Evaluation et Comparaison des offres	4
F. Attribution de la Lettre de Marché.....	5
12. Attribution de la Lettre de marché	5
13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché	5
14. Signature de la lettre de marché	5
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	5

Section II – Avis de Demande de Cotations.....

Section III – Modèles d'annexes.....	10
1. Lettre de cotation.....	10
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	11
3. Description technique des fournitures.....	13
4. Lettre de marché.....	17



Section I - Instructions aux Soumissionnaires¹

A. Introduction

1. Dispositions générales

- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier

- 2.1 Le Dossier de Demande de Cotations décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) L'Avis de Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Le Modèle de lettre de cotations ;
 - (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (d) La Description technique des prestations ;
 - (e) Le Modèle de lettre de marché.

- 2.2 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans la Demande de Cotations.

C. Préparation des cotations

3. Langue de l'offre

- 3.1 La cotation ainsi que toute correspondance la constituant, seront rédigées en français.

4. Documents constitutifs de l'offre

- 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants :
- (a) La lettre de cotation remplie, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
 - (d) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;
 - (e) Les références du fournisseur pour des prestations similaires (joindre copie première et dernière page de signature du marché enregistré ainsi que le PV de réception). Le fournisseur donnera dans son offre une liste de contacts que le client se réserve le droit de rencontrer, pour établir la véracité des renseignements fournis.

5. Cotations

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotations le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. Hors Taxes (HT, Hors TVA) ;
 - Et
 - b. Toutes Taxes Comprises (TTC), TVA comprise.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans la Demande de Cotations en indiquant pour chaque article, dans la ligne qui lui est réservée, les caractéristiques, les prix unitaires, le prix total et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer, à la demande de l'Acheteur, en exécution de la présente Lettre de marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 5.4 Autres : le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les

¹Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.



services émetteurs et comprenant, les éléments suivants en cours de validité datant de moins de trois (03) mois : (i)- l'attestation de non faillite ; (ii)- l'attestation de conformité fiscale timbrée ; (iii)- le certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP ; (iv)- le registre de commerce ; (v)- l'attestation d'immatriculation timbrée ; (vi)- l'attestation pour soumission délivrée par la CNPS ; (vii)- l'attestation de domiciliation bancaire. (viii) la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois (03) dernières années (2022-2024).

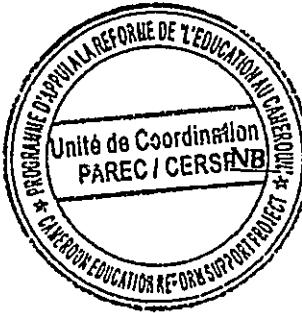
6. Monnaies de l'offre 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA.
7. Délai de validité des cotations 7.1 Les cotations seront valables pendant une période de soixante (60) jours suivant l'ouverture des plis.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres 8.1 Les fournisseurs placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :
- (a) destinée au Client à l'adresse indiquée dans l'avis de Demande de Cotations ; et
 - (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis de Demande de Cotations.
9. Date et heure limite de dépôt des offres 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis par l'Acheteur 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans l'Avis de Demande de Cotations.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
11. Évaluation et Comparaison des offres 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
 - L'examen de la composition de l'offre suivant le point 4.1 ci-dessus ;
 - L'examen de la conformité des cotations du point de vue des délais et spécifications techniques
 - La vérification des opérations arithmétiques en se référant le cas échéant aux prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
 - La vérification a posteriori suivant les critères de qualification et de véracité des références données par le fournisseur ;



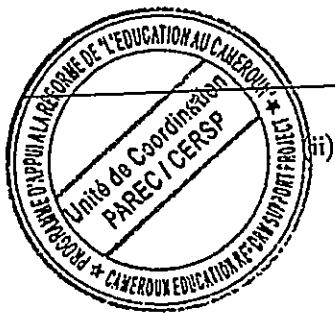
Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires dans la fourniture des gadgets et supports de Communication d'un montant cumulé d'au moins dix (10 000 000) millions de F CFA ou un marché similaire d'égal montant au cours des trois (03) dernières années (2022-2024). Joindre la copie du contrat enregistré (première page et page de signature du marché) et le procès-verbal de réception correspondant.

-Le certificat de non exclusion des marchés délivré par l'ARMP est une pièce obligatoire à la conformité de l'offre dont l'absence entraînera l'élimination du soumissionnaire après le délai de 48h suivant l'ouverture des plis

-Les références de moins de cinq millions (5 000 000) F CFA TTC, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation et la comparaison des cotations.

F. Attribution de la Lettre de marché

- | | |
|---|--|
| 12. Attribution de la Lettre de marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. L'attribution ne sera définitive qu'après vérification des informations (références) données ci-dessus et après une séance de préparation du Contrat pour s'assurer que le fournisseur a une parfaite connaissance de la consistance des prestations. |
| 13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché | 13.1 L'Acheteur notifiera par correspondance le Fournisseur de l'attribution de la lettre de marché. La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera le marché. Cette lettre de marché sera notifiée par Ordre de Service de Démarrage des prestations, invitant le Fournisseur à exécuter les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations. |
| 14. Signature de la Lettre de Marché | 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera, datera et renverra la Lettre de Marché au Fournisseur. |
| 15. Corruption et manœuvres frauduleuses | 15.1 Le personnel du Client et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et |



- (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à privér le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.
- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

6. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts le même jour 31 Juillet 2025 à 15 heures précises, dans la salle de réunion de l'*Unité de Coordination et de Gestion du PAREC*, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P: 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél: (+237) 222 21 89 64, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

7. Attribution

La Lettre de Marché sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentiel aux prescriptions de la Demande de Cotations, évaluée la moins disante et possédant la qualification requise.

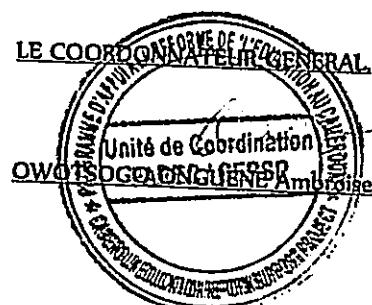
8. Lieu et délai de livraison

Les fournitures sont à livrer à l'*Unité de Coordination et de Gestion du PAREC*, dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de notification de l'*Ordre de Service de Démarrage* des prestations.

9. Renseignements

Les soumissionnaires intéressés et désirant obtenir des informations complémentaires peuvent se rapprocher de l'*Unité de Coordination et de Gestion du PAREC*, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, face Haut-Commissariat du Canada, B.P : 35 450, Yaoundé, tél : (237) 222 21 89 64.

Fait à Yaoundé le 02 Juillet 2025



Ampliations

- ARMP
- CHRONO
- ARCHIVES



SECTION II : AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS

AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°010/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/07-2025 DU 02 JUILLET 2025
RELATIVE A L'ACQUISITION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE L'EDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)

1. Objet

L'Etat du Cameroun a mobilisé les Fonds de Contrepartie pour financer le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC), et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer les paiements au titre de la Demande de Cotations relative à « *l'acquisition des supports de communication pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC)* ».

Le Coordonnateur Général du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) invite, par la présente Demande de Cotations, les Fournisseurs intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, « *pour l'acquisition et l'installation des mobiliers de bureau complémentaires pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC)* » dont le Bordereau Descriptif et Quantitatif est contenu dans ce dossier de Demande de Cotations.

2. Financement

Le financement relatif à ce marché est assuré à 100% par les Fonds de Contrepartie (FCP).

3. Validité des Cotations

Les Cotations seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

4. Consultation et Retrait de la Demande de Cotations :

La Demande de Cotations peut être consultée et retirée à l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P. : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél : (237) 222 21 89 64.

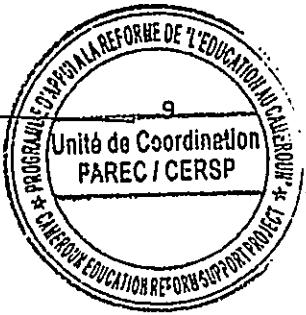
5. Remise des Cotations

Les Soumissionnaires produiront un (01) original et six (06) copies marqués comme tels.

Les offres seront déposées, à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard : le 31 Juillet 2025 à 14 heures, avec la mention :

« DEMANDE DE COTATIONS N°010/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/07-2025 DU 02/07/25 RELATIVE À L'ACQUISITION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR L'UNITÉ DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE L'EDUCATION AU CAMEROUN (PAREC)

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT DES OFFRES ».



Section III – Annexes

1. Lettre de Cotations

Date : _____

Demande de Cotations N°010/DC/PAREC/UICG/CSPM/SPM/07-2025 du 02/07/25

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Monsieur,

Après avoir examiné la Demande de Cotations N°010/DC/PAREC/UICG/CSPM/SPM/07-2025 nous, soussignés, proposons de livrer des supports de communication pour l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC), pour la somme de _____ (en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de _____ (en chiffres et en lettre) Toutes Taxes Comprises (TTC) ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures dans un délai de _____, selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

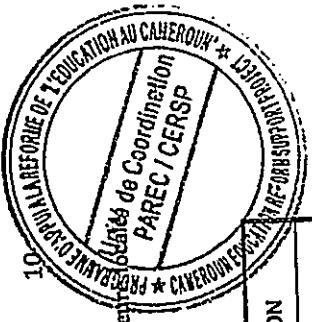
Le _____

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

[Nom du Fournisseur]



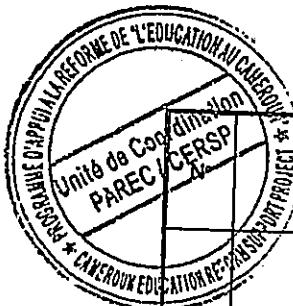
Demande de Cotations N°010/DC/PAREC/UFG/CSPM/SPM/07-2025

Date et heure limite de remise d'ordre à remplir par le Fournisseur)

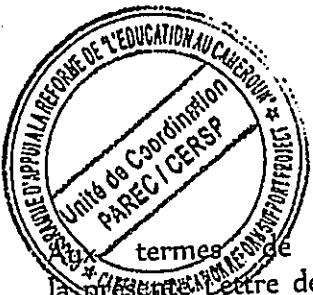
1 - Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)

N°	DÉSIGNATION	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES DES ARTICLES (MARQUE, MODÈLE...)	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE		PRIX TOTAL	Début proposé	Lieu
				En Chiffres	En Lettres			
01	THERMOS CAFÉ		150					
02	SAC A DOS MIXTE		150					
03	T-SHIRTS		100					
04	CHEMISES		100					
05	PARAPLUIE		100					
06	PAGNE		300					
				MONTANT HT (A)				
				TVA (19,25%) [*] (A) = (B)				
				AIR (%) [*] (A) = (C)				
				MONTANT TTC (A) + (B)= (D)				
				NET A PAYER (A) - (C)= (E)				

2. Description technique minimale des Fournitures



DESIGNATION	SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES	QUANTITÉ	LIVRAISON	
			Délai	Lieu
01 THERMOS CAFE	Matière : Acier inoxydable ; Capacité : 0,5 litre ; Avec double paroi ou vide d'air pour une meilleure isolation thermique ; Température : Maintient les liquides chauds ou froids pendant plusieurs heures (généralement 4-12 heures) ; Durabilité : Résistance aux chocs, à la corrosion et aux fuites ; Bouchon : Bouchon étanche pour éviter les fuites ; Léger pour faciliter le transport ; avec gravure du logo du PAREC	150	30 Jours	UCG DU PAREC / YAOUNDE
02 SAC A DOS MIXTE	Grande taille 40L ; Matériau : polyester ; disposant de plusieurs compartiments pour le rangement des objets, tels que des ordinateurs, des documents, des vêtements.. Poids : Léger pour faciliter le transport ; avec bretelles rembourrées et dos aéré pour un confort optimal, floqué avec logo du PAREC	150		
03 T-SHIRTS	Taille : XS, S, M, L, XL, XXL, XXX ; Matière : 100% Coton ; Couleur : blanc, bleu-nuit, noir et vert citron ; Style T-shirts à col rond et / ou en V avec manches courtes et / ou longues ; broderie avec le logo du PAREC sur poitrine à gauche	100		
04 CHEMISES	Taille : XS, S, M, L, XL, XXL XXX ; Matière : Coton ; Style Chemises à col classique ou à col italien ; Manches longues ou courtes ; Couleur : blanc, bleu nui ou noir ; Motif : Uni et/ou rayé avec boutons ou zip et logo du PAREC brodé sur poitrine à gauche.	100		
05 PARAPLUIE	Toile : Nylon, polyester, ou pongée pour la résistance à l'eau et à la déchirure Poignée : Bois, plastique ou métal pour la durabilité et le confort Diamètre : taille du parapluie lorsqu'il est ouvert, 160 cm Hauteur : Hauteur du parapluie lorsqu'il est ouvert, 100cm Poids : léger pour la portabilité Résistance au vent : Capacité du parapluie à résister aux vents forts Ouverture automatique : s'ouvre automatiquement avec un bouton Fermeture automatique : se ferme automatiquement avec un bouton Poignée ergonomique : Poignée conçue pour un confort optimal Avec Logo du PAREC floqué	100		
06 PAGNE	Production des pagnes estampillés à l'effigie du PAREC ; de type Super Wax de 6 yards avec 05 couleurs maximum imprimées	300		



4 - Lettre de marché

La présente Lettre de Marché a été contractualisée entre l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC (ci-après désignée « l'Acheteur »), représentée par son Coordonnateur Général Monsieur OWOTSOGO ONGUENE Ambroise d'une part et _____ (ci-après désigné « le Fournisseur » d'autre part :

« ATTENDU que l'Acheteur désire que les prestations soient assurées par le Fournisseur, c'est-à-dire, la fourniture des supports de communication à l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) et a accepté son offre pour la prestation de ces services pour un montant de _____ (en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de _____ (en chiffres et en lettres) Toutes Taxes Comprises (TTC), (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »)

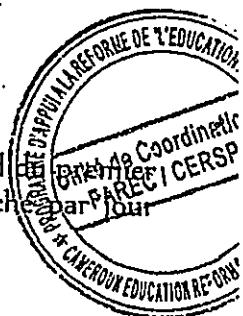
IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - L'offre du soumissionnaire
 - Le Bordereau Descriptif et Quantitatif de la présente Lettre de Marché.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient d'exécuter les prestations, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces prestations et services conformément aux stipulations de la présente Lettre de Marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des prestations et services, le prix de la Lettre de marché ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
 - Les montants Toutes Taxes Comprises, seront versés au Prestataire et à l'administration fiscale sur présentation d'une facture conforme portant le montant du marché, après réception dudit marché enregistré.
 - Les règlements seront effectués par virement bancaire, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt du dossier de paiement complet au secrétariat du Coordonnateur Général du PAREC, dans le cadre des Fonds de Contrepartie, au compte _____ du Fournisseur ci-après indiqué :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	CODE SWIFT	INTITULE DU COMPTE

4. Pénalités de retard :

Si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures, prévus dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, pourra déduire du prix du marché, à titre de pénalités, une somme équivalente au pourcentage précisé ci-dessous du prix, livraison faite, des fournitures en retard, pour chaque semaine de retard, jusqu'à un montant maximum de 10% du prix desdites fournitures. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra envisager la résiliation du marché.



Le taux applicable : 1/2000^{ème} du prix total du marché par jour calendaire de retard au trentième jour au-delà du délai contractuel. 1/1000^{ème} du prix total du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

5. Intérêts Moratoires

Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule suivante :
 $I = M \times (n/360) \times i$ dans laquelle :

M = montant HTVA des sommes dues au titulaire ;

n = nombre de jours calendaires de retard, évalué suivant les modalités fixées au paragraphe précédent ;

i = taux des intérêts moratoires est, pour les paiements en FCFA, le taux d'intervention sur les appels d'offres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), majoré d'un (1) point ; ou, pour les paiements à effectuer en une monnaie autre que le franc CFA, le taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de cette monnaie, majorée de 0,5 point.

6. Commission de réception

La commission de réception est composée des membres ci-après et devra se prononcer sur la réception des fournitures.

- | | |
|--|---------------|
| ■ Le Maître d'ouvrage délégué ou son représentant | Président ; |
| ■ Le Spécialiste en Passation des Marchés du PAREC | Membre ; |
| ■ Le Comptable Matières du PAREC | Membre ; |
| ■ La Responsable en Communication du PAREC | Rapporteur ; |
| ■ Le Représentant du MINMAP | Observateur ; |
| ■ Le Cocontractant ou son représentant | Membre |

7. Différends et litiges

L'Acheteur et le Fournisseur feront tous les efforts possibles pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre de la présente lettre de marché.

Si trente (30) jours après le commencement de ces négociations informelles, l'Acheteur et le Fournisseur ont été incapables de régler le litige à l'amiable, chacune des parties peut demander le règlement du litige soit par conciliation offerte par un tiers, soit par saisine du tribunal compétent au Cameroun.

La Lettre de marché sera exécutée conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

8. Résiliation du contrat

La présente lettre de marché sera résiliée dans les conditions et formes prévues dans les directives de la Banque Mondiale et aux dispositions de l'article 182 du Code des Marchés Publics en vigueur.

9. Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre de Marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins et au frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.



VALIDITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LETTRE DE MARCHÉ

La présente Lettre de Marché ne sera valide qu'après sa signature par l'Acheteur et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

LES PARTIES au contrat l'ont signé en conformité avec les lois en vigueur au Cameroun, les jours, mois et années ci-dessous mentionnés.

LU ET ACCEPTE PAR LE FOURNISSEUR

Yaoundé, le _____

LE COORDONNATEUR GENERAL DU PAREC

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

Yaoundé, le _____

MEMBRES DE LA COMMISSION :

N°	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission				Prix Total HT	Remarques
			Oui	non	défaill.	honor.		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

5 - Tableau de comparaison des cotations

Demande de Cotations N°010/DC/PAREC/UCG/CSPM/SPM/07-2025 du 02/07/25
 Date et heure limite de remise des cotations : 31 juillet 2025 à 14h
 Date et heure limite d'ouverture des plis : 31 juillet 2025 à 15 heures
 Lieu d'ouverture : UCG / PAREC Yaoundé
 Unité de Coordination



